



6 octobre 2015

(15-5183)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LES ACTIVITÉS
RÉCENTES DE L'OCDE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT
POUR LE COMITÉ SPS**

COMMUNICATION DE L'OCDE

La communication ci-après, reçue le 5 octobre 2015, est distribuée à la demande de l'OCDE.

1 COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

1. L'OCDE poursuit ses travaux horizontaux sur la coopération réglementaire internationale, qui impliquent une étroite collaboration entre les divisions du commerce, de l'agriculture et de la réglementation. L'aspect commercial du projet comporte trois parties, à savoir un cadre théorique, des études de cas portant sur les initiatives existantes en matière de coopération réglementaire et un outil pratique (outil de diagnostic de la coopération réglementaire internationale); ces trois parties sont liées et se renforcent mutuellement. L'outil de diagnostic s'appuiera sur les principes mis au point par le cadre théorique et les pratiques mises en avant dans les études de cas.

2. Le cadre théorique traite de la question de l'accroissement du bien-être grâce à la réduction de l'hétérogénéité des réglementations. Il utilise les concepts de la théorie des jeux pour déterminer comment parvenir à un équilibre entre les effets internes des réglementations et les pertes économiques dues à leur hétérogénéité. Les travaux sur le cadre théorique ont progressé et un premier projet, centré sur les prescriptions réglementaires en matière de produits et de production, est actuellement examiné par les groupes de travail pertinents de l'OCDE. Dans le futur, les travaux relatifs au cadre théorique porteront essentiellement sur l'évaluation de la conformité et les frais de certification, les coûts liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des réglementations (modifiées), la distinction entre les coûts fixes et les coûts variables du commerce, ainsi que les options pour traiter les coûts du commerce liés à l'hétérogénéité sans modifier les réglementations (par exemple les ARM).

3. Les études de cas portent sur toute une série de secteurs, tels que l'efficacité énergétique des appareils électroménagers, la sécurité des véhicules, les produits biologiques et le vin. Les questions SPS sont actuellement couvertes, dans une certaine mesure, par l'étude de cas sur le secteur vitivinicole. Le projet comprendra également une étude de cas supplémentaire concernant les mesures SPS, qui portera probablement sur les résidus de pesticides. L'étude de cas sur le vin examinera différentes initiatives menées par le Groupe mondial du commerce du vin (par exemple le Mémoire d'accord sur les prescriptions en matière de certification), le Forum de réglementation du vin de l'APEC (par exemple l'harmonisation des certificats d'exportation) et l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) (par exemple les activités du Sous-Comité concernant les méthodes d'analyse). L'étude de cas concernant les mesures SPS porterait sur la coopération entre le groupe de travail technique établi en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain et le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis. La collecte des données pour les études de cas a débuté et un questionnaire sera envoyé aux experts des pays engagés dans les initiatives de coopération en matière de réglementation. Les études de cas visent les mécanismes de coopération en matière de réglementation connus dans le contexte SPS, par exemple l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle. Bien que l'analyse soit axée sur le processus de coopération réglementaire, examinant les conditions et les facteurs qui ont influencé la collaboration et les résultats, l'essentiel réside dans l'examen des coûts du commerce

résultant de la diversité réglementaire dans chaque cas et des incidences de la collaboration sur les échanges.

4. S'appuyant sur le cadre théorique et l'analyse des études de cas, l'outil pratique de diagnostic de la coopération réglementaire internationale proposera une approche étape par étape permettant d'atteindre un équilibre entre la réalisation des objectifs réglementaires et la facilitation des échanges. Cet outil aidera les pays à identifier et à sélectionner les mécanismes de coopération internationale les plus avantageux en matière de réglementation. Des travaux plus importants sur l'outil de diagnostic seront entrepris une fois que le cadre théorique et les études de cas auront suffisamment progressé pour qu'il soit possible de s'en inspirer.

5. L'OCDE fournira volontiers de nouveaux renseignements actualisés sur ces travaux à la prochaine réunion du Comité SPS.
